

**Extrait du Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique
de L'Air Liquide S.A. du 17 avril 2025 (76^{ème} session)**

Fait à Paris, le 17 avril 2025

Le Comité Social et Économique de L'Air Liquide S.A. a siégé en séance plénière le 17 avril 2025.

- **Le point suivant était inscrit à l'ordre du jour : « Consultation du CSE sur la situation économique et financière et le rapport de durabilité » (article L.2312-17 du Code du travail).**

Les informations relatives à la situation économique et financière de l'entreprise et sur le rapport de durabilité ont été soumises aux membres du CSE et de la Commission Socio-Économique et Environnementale, cette dernière étant chargée par délégation du CSE de l'étude et de l'analyse de ces informations ainsi que de la préparation de l'avis en vertu de l'article 9.2 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA¹. Elles ont été présentées lors des séances du CSE du 20 mars 2025 et du 17 avril 2025, tant sur la situation financière que sur la recherche et sur le rapport de durabilité, et ont donné lieu à débats et échanges. Elles ont également été présentées lors de la séance du 01 avril 2025 en Commission Socio-Économique et Environnementale. Il a été répondu à l'ensemble des demandes et questions formulées par les membres du Comité Social et Économique de L'Air Liquide SA.

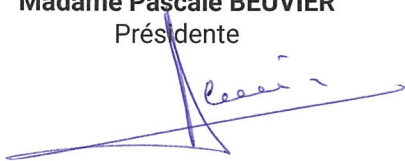
La consultation des membres sur la situation économique et financière de l'entreprise et sur le rapport de durabilité en application de l'article L. 2312-17 du Code du travail et de l'article 6 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 21 février 2024 **a recueilli un avis favorable à l'unanimité.**

- **De plus, le point suivant était inscrit à l'ordre du jour : « Consultation du CSE sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, dont le bilan social et le rapport de durabilité » (article L.2312-17 du Code du travail)**

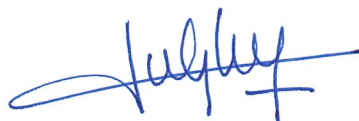
Le bilan social 2024, le rapport 2024 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'index 2024 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les informations relatives à l'emploi, à la formation professionnelle, le rapport de durabilité etc..., ont été soumis aux membres du CSE, pour débats, lors des séances du 18 février 2025 et du 17 avril 2025 sur la politique sociale de l'entreprise. Ces rapports et informations ont également été soumis à la Commission Socio-Économique et Environnementale, cette dernière étant chargée par délégation du CSE de leur étude, de leur analyse et de la préparation de l'avis en vertu de l'article 9.2 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique², lors de la séance du 06 mars 2025. Il a été répondu à l'ensemble des demandes et questions formulées par les membres du Comité Social et Économique de L'Air Liquide SA.

La consultation des membres sur la politique sociale, y compris le bilan social et le rapport de durabilité, en application de l'article L. 2312-17 du Code du travail et de l'article 6 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 21 février 2024 **a recueilli un avis défavorable (0 voix favorable, 12 voix défavorables et 4 abstentions).**

Madame Pascale BEUVIER
Présidente



Madame Véronique DULPHY
Secrétaire



¹ Accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 21 février 2024

² Accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 21 février 2024